



Asters - CEN Haute-Savoie
84 route du Viéran
74370 PRINGY
Tél. 04 50 66 47 51
www.asters.asso.fr



ENS Pelouse sèche du Crêt d'Hauterive Lovagny

Mars 2023

Notice de gestion synthétique 2023 - 2028



Coordination et suivi du programme
Pierrick COCHARD, Asters – CEN Haute-Savoie
Leslie KRITHARI - CCFU

Crédit cartographique
RIS 74, Cadastres, IGN
Crédits photographiques
Asters CEN 74, 2022

PROGRAMME REALISE AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

haute 
savoie
le Département

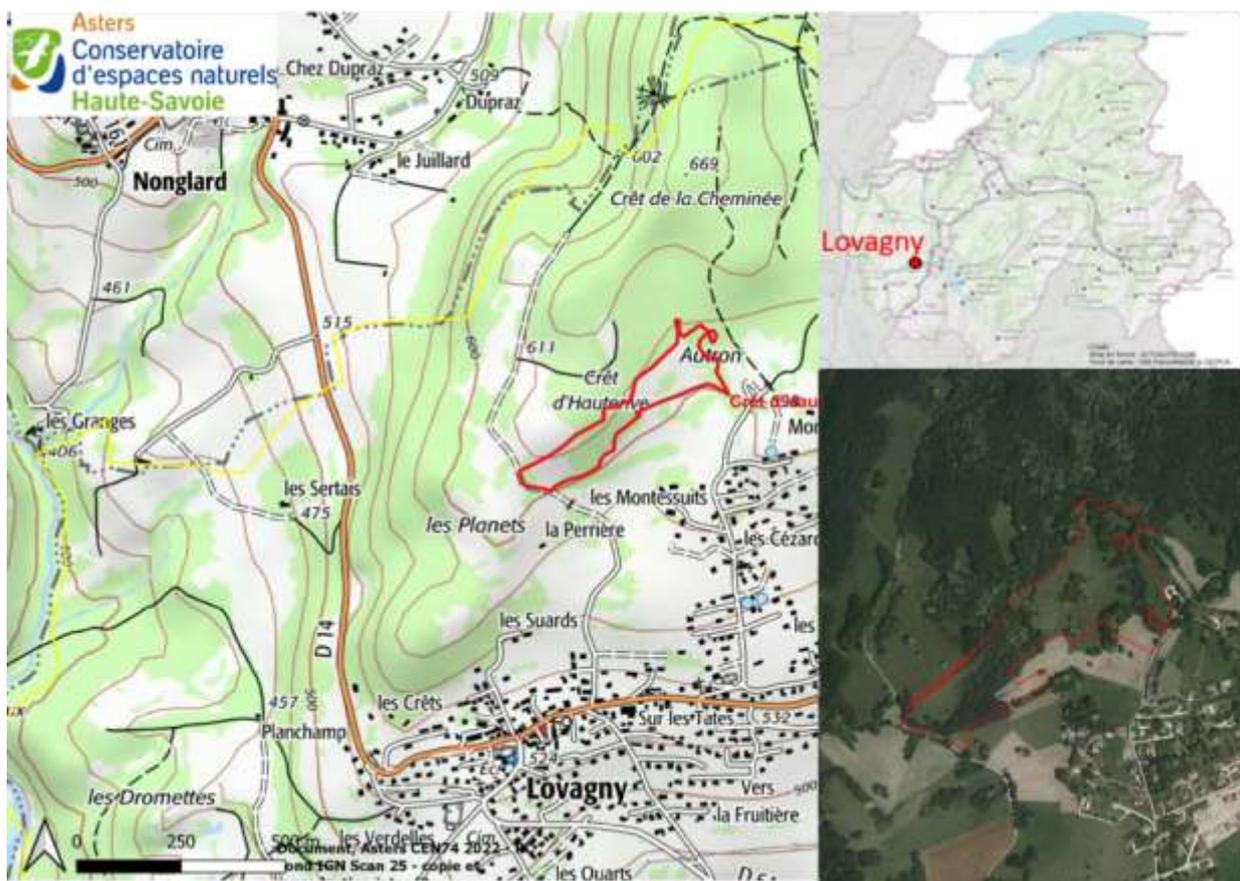
Contexte général

La Commune de Lovagny abrite sur son territoire plusieurs espaces naturels d'intérêt dont la pelouse sèche du Crêt de Hauterive. Celle-ci a été labellisée Espace Naturel Sensible par le Département en 2013.

La municipalité, consciente de l'intérêt de ce milieu particulier au sein du patrimoine communal, s'est engagée pour sa préservation. Depuis 2013, le site a bénéficié de deux programmes de gestion d'abord portés par la commune de Lovagny puis par la CCFU. En 2022, le second programme de gestion a été évalué et un nouveau programme de gestion rédigé pour la période 2023-2028. Celui-ci sera mis en œuvre par la CCFU en partenariat avec la commune de Lovagny.

A. Présentation de la zone et de son environnement

A. 1. Informations générales



Situation géographique

D'une superficie de près de 8 ha, le site ENS du Crêt de Hauterive se situe au nord de la commune de Lovagny, sur le coteau de la Montagne d'Âge. Il est accessible par une piste agricole. Le site présente une forte pente, orientée au sud-est, et un sol superficiel. Il abrite une mosaïque d'habitats majoritairement secs.

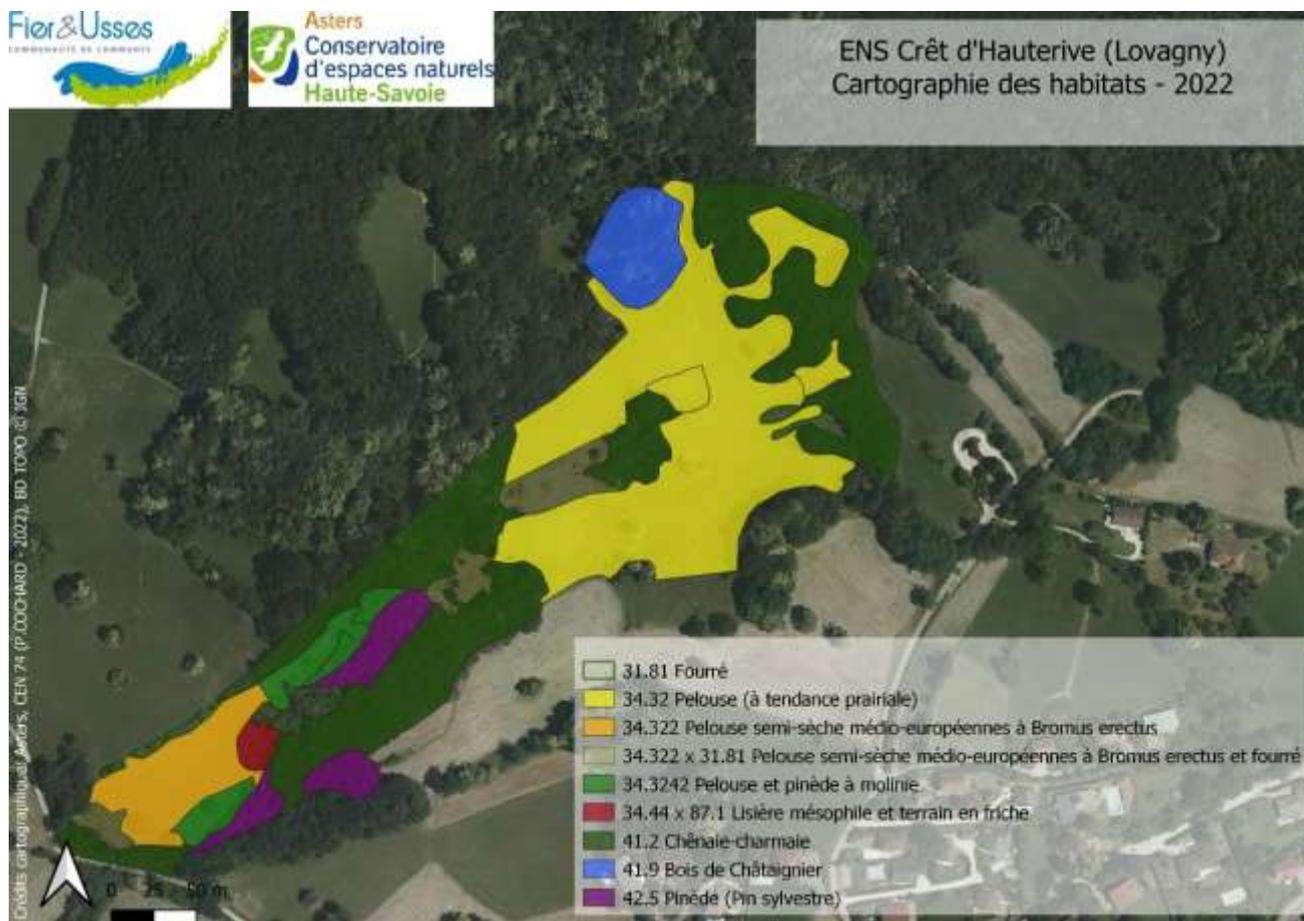
A. 2. Aspects fonciers

Le site se répartit sur 16 parcelles cadastrales. La totalité des parcelles se répartit entre 10 propriétés privées. Lors des précédents plans de gestion, les propriétaires des parcelles sur lesquelles des travaux étaient souhaités ont été contactés afin d'envisager la signature de convention d'usage permettant à la collectivité gestionnaire de réaliser les travaux en faveur de la diversité des espèces de la pelouse sèche. La plupart des propriétaires se sont engagés au côté de la commune par le biais de conventions quinquennales reconductibles.

A. 3. Environnement et patrimoine naturel

A. 3. 1. Habitats naturels

On distingue neuf habitats naturels sur le site. Certains présentent un état de conservation favorable, d'autres moyen.



Cartographie des habitats

Libellé Corine biotope	Code Corine biotope	Surface de l'habitat	% de l'habitat par rapport au site
Bois de châtaignier	41.9	3 090 m ²	4,78%
Chênaies-charmaies	41.2	23 310 m ²	36,02%
Fourré	31.81	1 860 m ²	2,87%
Lisières mésophiles x Terrains en friche	34.44 x 87.1	550 m ²	0,85%
Pelouse (à tendance prairiale)	34.32	22 830 m ²	35,28%
Pelouse à molinie	34.3242	870 m ²	1,34%
Pelouse et pinède à molinie	34.3242	1 750 m ²	2,70%
Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus	34.322	4 340 m ²	6,71%
Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus & fourrés	34.322 x 31.81	2 980 m ²	4,61%
Pinède (Pin sylvestre)	42.5	3 130 m ²	4,84%
Total		64 710 m²	100%

Répartition des habitats sur le site

A. 3. 2. Faune et flore

Au total, **177 espèces végétales** et **142 espèces animales** ont été recensées sur le site entre 1970 et 2022.

➤ La flore

Parmi les 177 espèces végétales recensées sur le site, 19 espèces d'orchidées ont été inventoriées dont 4 présentant une valeur patrimoniale.



Illustrations des espèces végétales d'intérêt

➤ La faune

Parmi les 142 espèces animales recensées sur le site, la grande majorité appartient à l'ordre des insectes. Trois espèces présentent un statut patrimonial.

Le lézard des souches, il a une silhouette trapue, une tête et une queue relativement courte. Il apprécie les milieux au sol meuble, comme les lisières, landes forestières, zones de reboisement. Pour la thermorégulation, il s'installe sur les bandes enherbées en lisière de forêts ou de zones buissonnantes, les souches, les talus, les pierres et les zones sableuses dégagées. **Le lézard des souches est inscrit sur la Liste Rouge Nationale et Régionale ainsi qu'à l'annexe IV de la Directive Habitats.**

A noter : Le lézard des souches a fait l'objet d'une observation ponctuelle hors protocole, lors d'un déplacement sur site. La donnée n'a pas pu être confirmée. Dans le cadre des prochains inventaires, une attention particulière sera donnée à cette espèce pour essayer de confirmer officiellement sa présence.



Lézard des souches © A. Guillemot



Criquet bariolé © K. Gurcel

Le Criquet bariolé est un orthoptère, pouvant atteindre les 4 cm. C'est l'une des espèces de criquets les plus voyantes de France, tant par sa taille que par ses couleurs. En France, il ne se rencontre que dans les massifs montagneux, des Pyrénées au Massif central, en passant par les Alpes ou encore le sud du Jura. Il y affectionne particulièrement les pelouses sèches pauvres en végétation où il peut être observé de juillet à septembre. L'espèce est déterminante ZNIEFF mais ne dispose d'aucun statut réglementé en France.

Le procris du Prunellier est un petit papillon très discret. Il fréquente les lisières ensoleillées et les friches anciennes, buissonneuses, souvent en fond de vallon, à proximité de milieux humides. Sa chenille est tributaire du Prunellier. Le Procris du Prunellier est directement menacé par la fermeture des friches. Il se plaît dans les milieux dont le taux de d'embuissonnement atteint 50 %, le plus souvent en bas de versant. Cette espèce est également déterminante ZNIEFF mais ne dispose d'aucun statut réglementé en France.



Procris du Prunellier © D. Morel

➤ Les espèces exotiques envahissantes

Trois espèces ont été dénombrées sur le site : par ordre d'importance le robinier faux-acacia, la vergerette et le solidage géant.

A. 4. Environnement socio-économique et culturel

A. 4. 1. L'agriculture

Le site ENS du Crêt de Hauterive est exploité par un agriculteur qui fauche la partie nord-est et fait pâturer des génisses sur deux courtes périodes dans l'année sur les parties centrales et sud-ouest. L'agriculture est également développée en périphérie du site, plusieurs parcelles sont exploitées et mécanisables. Ce sont essentiellement des prairies permanentes et temporaires.

A. 4. 2. Accueil du public et intérêt pédagogique

Le site ne fait l'objet d'aucun aménagement d'accueil du public. Un panneau pédagogique a été installé sur le sentier PDIPR longeant le site afin d'expliquer l'intérêt écologique de cet Espace Naturel Sensible. Le site sert de support dans le cadre d'animations grand public et de chantiers bénévoles.

Bien que le site ne soit pas aménagé, certains randonneurs passent par le haut du site, un point de vue étant indiqué.

A. 4. 3. Chasse

Une ACCA est présente sur la commune de Lovagny. Le site ne faisant pas l'objet d'une réserve de chasse la zone peut faire l'objet d'une action de chasse.

B. Stratégie de gestion

Compte tenu des enjeux de préservation, l'objectif pour le site ENS du Crêt d'Hauterive est d'**entretenir et de maintenir dans un bon état de conservation la mosaïque de pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires et de pelouses temporairement humides à molinie et à brome.**



C. Programme d'actions

C. 1. Actions d'intégrations dans le contexte local

Animation foncière

Etape indispensable avant tout travaux. Il faut contacter chaque propriétaire/exploitant pour obtenir l'autorisation d'intervenir sur sa(ses) parcelle(s) via la signature d'une convention d'usage pour la durée du programme de gestion (6 ans). La convention doit être signée entre la CCFU et l'ensemble des propriétaires/exploitants de la parcelle.

Animation du site

Annuellement le comité de pilotage du site se réunira. Les propriétaires/exploitants, élus et membre de la commission environnement de Lovagny y seront conviés.

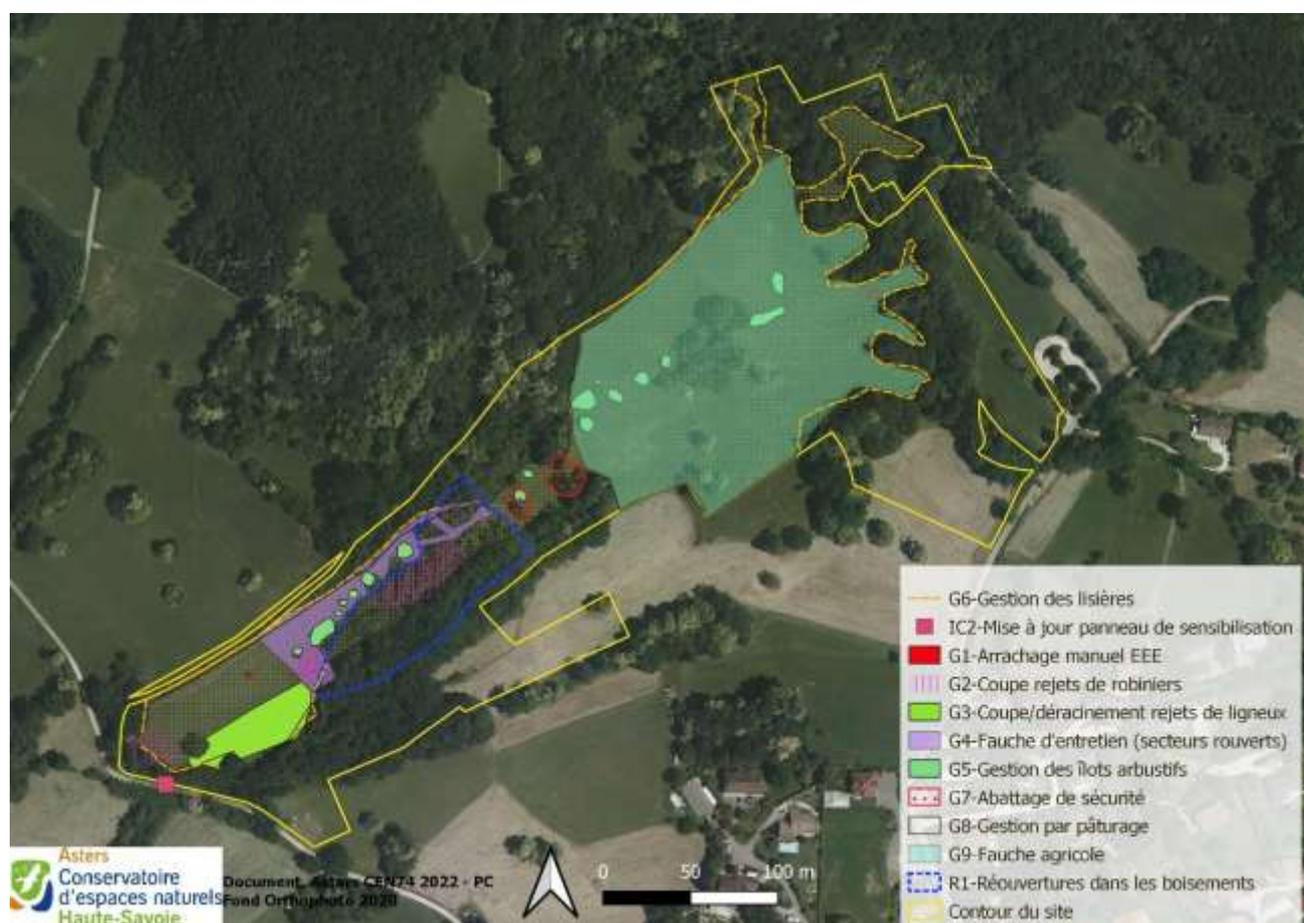
C. 2. Information et Communication

Mise à jour du panneau d'entrée de site

Le panneau explicatif présent aux abords du site a été réalisé il y a une quinzaine d'années. Bien que ce dernier soit encore en bon état, il convient d'actualiser le contenu du panneau sur la base des inventaires réalisés dans le cadre des précédents plans de gestion et des enjeux du site.

C. 3. Actions de conservation du patrimoine naturel

La carte ci-dessous localise les différents travaux prévisionnels pour la période 2023-2028 (sous réserve de l'accord des propriétaires/exploitants des parcelles concernées).



Travaux prévisionnels 2023-2028

Les travaux de restauration et de gestion seront majoritairement réalisés par les élèves de l'ISETA et par l'exploitant agricole du site.

Réouverture dans les boisements

Dans le cadre des précédents plans de gestion, des secteurs de sous-bois clair ont fait l'objet d'un débroussaillage manuel afin d'étendre progressivement la prairie. Ces derniers ont par la suite été pâturés par les génisses favorisant le maintien de l'ouverture. Sur les secteurs précédemment ouverts, la strate herbacée s'est installée et tend vers un cortège de type prairie sèche. De nouveaux secteurs de sous-bois clair feront l'objet d'ouvertures par fauche et d'abattage sélectif.

Abattage de sécurité

A la suite de la sécheresse de 2022, certains arbres sont dépérissants. Ces derniers sont situés sur des zones de pâture et peuvent représenter un risque à court terme pour les génisses. Un état des lieux de la strate arbustive sera donc réalisé lors de la saison 2023 pour identifier les arbres à abattre. Les abattages seront ensuite réalisés par les élèves de l'ISETA dans le cadre de chantiers et/ou d'épreuves certificatives.

Entretien des pelouses sèches et des secteurs ouverts

Tous les ans, le site est pâturé par des génisses (troupeau d'environ 15 têtes). Une convention sera signée avec l'exploitant afin de définir les modalités du pâturage. Sur les parties ouest et centrale du site, deux périodes de pâturage seront ciblées :

- Un pâturage court au printemps (fin avril-début mai), de manière à limiter le développement des ligneux sans impacter les orchidées ;
- Un pâturage sur une plus longue période à l'automne.

Sur le secteur Nord-Est, le pâturage sera pratiqué après fin juin pour favoriser le cycle biologique des orchidées. Sur les secteurs ouverts, les refus du pâturage seront fauchés à l'automne.

Maintien des superficies de pelouses sèches

L'ensemble des interventions suivantes sera réalisé annuellement en automne/hiver.

Gestion des ligneux

Afin de maintenir la fonctionnalité écologique des pelouses sèches, les jeunes pousses de ligneux seront entretenus par coupe ou arrachage (piochage). Sur les secteurs à fortes pentes, l'arrachage et le piochage seront à limiter afin de ne pas déstructurer les sols et éviter les érosions de surfaces. Ces techniques ne seront employées que sur des jeunes sujets ne disposant pas d'un système racinaire trop développé. Une fois les sujets arrachés, la terre sera remise et tassée dans le trou. Les sujets plus âgés, feront uniquement l'objet d'une coupe manuelle sous la base du collet.

Gestion des îlots arbustifs

Dans le cadre des précédents plans de gestion, des îlots présents au sein des pelouses sèches ont été préservés. Ces derniers, constitués de genévriers, argousiers, rosiers et/ou prunelliers, sont des habitats favorables pour certaines espèces patrimoniales potentielles. Au fil des années, certains îlots se sont développés au détriment des prairies à molinie. De manière tournante, chaque îlot fera l'objet d'une intervention durant la période du plan de gestion. L'intervention consistera à réduire le diamètre des îlots (tailles des sujets épineux et recépages sur les espèces adaptées à cette technique (cornouiller, sureaux, viorne, noisetier, etc.)).

Gestion des lisières

Les lisières feront l'objet d'une gestion annuelle par tronçon. L'objectif consiste à effectuer un passage sur l'ensemble du linéaire durant la période du plan de gestion.

Les lisières ouest des parcelles OA256 et OA229 ne seront pas concernées par cette opération. Sur ce secteur, initialement envahit par le robinier faux-acacia, la gestion mise en place a créé une ouverture, empruntée par des promeneurs. Afin de fermer cet accès, la lisière ne fera donc l'objet d'aucune opération de gestion.

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Herbacées

Le site n'est pas encore trop impacté par la présence des espèces exotiques envahissantes. Afin d'améliorer l'état de conservation des pelouses sèches et d'éviter que le solidage et l'érigeron n'étouffent les stations d'espèces patrimoniales, il est primordial de poursuivre les opérations de lutte contre ces espèces. Deux passages par an sont nécessaires afin de contrôler le développement des espèces sur le site.

Le premier passage sera réalisé sur la période juin – mi-juillet. La deuxième intervention sera programmée sur la période septembre – octobre. Les stations seront également géo-référencées pour suivre leurs évolutions.

Ligneuses

Le robinier faux-acacias fait l'objet d'une gestion depuis de nombreuses années afin de limiter/contrôler son expansion sur le site. Cette action sera poursuivie. Le site étant en talus, il conviendra de prendre les mêmes précautions que dans le cadre l'opération de gestion des autres ligneux.

Sur les sujets de diamètre suffisant et localisés en dehors des couloirs de pâturage, un écorçage sera pratiqué, en fin d'hiver et au printemps. Avec le temps, les sujets dépérissent sur pied et peuvent être conservés pour favoriser les insectes xylophages et les oiseaux qui s'en nourrissent. Les arbres seront suivis annuellement pour sécuriser les abords. Sur les secteurs régulièrement pâturés par les génisses, les sujets secs seront élagués pour retirer les branches et éventuellement étêtés pour limiter la prise au vent et donc les risques de chutes.

C. 4. Actions de connaissance

Actualisation des espèces patrimoniales

Reptiles

Tous les 2 ans, un inventaire des reptiles sera réalisé par les élèves de l'ISETA. Des plaques de couleur seront disposées en lisères et soulevées de temps en temps pour inventorier les espèces. Aucun piégeage des espèces ne sera réalisé.

Invertébrés

En 2024 et en 2027, l'inventaire invertébré (rhopalocères, orthoptères, odonates) sera mis à jour lors de 3 passages, printanier et estival. Les espèces cibles de l'inventaire sont l'azuré du serpolet et la laineuse du Prunelier. Les habitats présents sur l'ENS sont propices à l'installation de ces deux papillons protégés.

Spiranthe d'automne

La spiranthe d'automne est une orchidée qui fleurit d'août à octobre. Afin d'actualiser les connaissances sur cette espèce, un suivi ciblé sera réalisé en marge du chantier automnale.

Suivi de l'évolution de la végétation des secteurs rouverts

Tous les 2 ans, des inventaires floristiques seront réalisés au sein de 10 quadrats de 1 m² chacun afin d'apprécier et d'évaluer les effets de la gestion mise en place sur le périmètre de l'ENS. Pour chaque quadrat, les espèces rencontrées seront listées, l'état général de l'habitat sera évalué et différentes options de gestion proposées. Ces suivis seront réalisés les élèves de BTSA GPN de l'ISETA de Poisy dans le cadre de leur formation.

Evaluation des actions de gestion 2023-2028 et rédaction du document de gestion 2029-2034

Au terme de la durée de ce document de gestion, une évaluation de la mise en œuvre des actions initialement prévues sur la période 2023-2028 et une évaluation de l'état de conservation des habitats seront réalisées. Ces évaluations, couplées avec les résultats des suivis des espèces patrimoniales réalisés par ailleurs, permettront d'apprécier les actions de gestion entreprises durant 6 ans, de vérifier l'atteinte des objectifs et de réajuster la gestion si besoin.

A la suite de l'évaluation, un nouveau document de gestion sera rédigé pour les 6 prochaines années, prenant en compte l'évolution du site et la mise à jour de la cartographie des habitats.